

EXERCICE 2019

RAPPORT D'ANALYSE ESG ET TRANSITION ENERGETIQUE

L'assurance d'un esprit de famille



Sommaire

A.	Informations relatives a l'entité	3
A.1	Démarche générale	3
A.2	Axes sociétaux et de gouvernance mis en œuvre au sein de la Mutuelle	3
A.3	Au sein des portefeuilles	4
A.4	Moyens d'information	4
A.5	Adhésion a des chartes, labels	4
A.6	Risque ESG	4
A.7	Classes d'actifs et évaluation ESG	5
B.	Informations relatives au rapport d'analyse ESG et transition énergétique établi conformément aux directives de la loi LTE au 31/12/2019	6
B.1	Acteurs et méthodologie	6
B.1.1	Emetteurs privés	6
B.1.2	Emetteurs publics	7
B.2	Résultats au 31/12/2019	8
B.2.1	Emetteurs privés	8
B.2.2	Emetteurs publics	13
C.	Patrimoine immobilier	15
D.	Autres	18
E.	Conclusion	18

A. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE

A.1 DEMARCHE GENERALE

La prise en compte par notre Mutuelle des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Cette démarche nécessite encore beaucoup de pédagogie tant en interne que vis-à-vis de nos adhérents et partenaires, et sa mise en œuvre est progressive. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect des valeurs mutualistes.

Notre Mutuelle est particulièrement attentive au respect des principes du pacte mondial :

- respect des droits humains, respect des droits des travailleurs, élimination de tout travail forcé et du travail des enfants ;
- respect des normes environnementales et protection de l'environnement.
- lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

A.2 AXES SOCIETAUX ET DE GOUVERNANCE MIS EN ŒUVRE AU SEIN DE LA MUTUELLE

2017 a marqué le lancement d'une réflexion au sein de notre Mutuelle et de son plan stratégique à 5 ans dans le respect des valeurs humaines et mutualistes nous animant depuis 1891. La Mutuelle travaille à l'élargissement de son offre pour mieux répondre aux attentes de ses adhérents.

Empreinte de valeurs humaines et sociales, La France Mutualiste a fait de ses collaborateurs des acteurs à part entière de sa stratégie d'entreprise et de sa transformation. Garante de l'amélioration continue de la qualité de vie au travail de ses salariés, la Mutuelle s'emploie à créer un véritable dialogue et des temps de partage sur les orientations de l'entreprise.

L'esprit de famille est une réalité à La France Mutualiste

La dimension sociale anime tant notre mutuelle que notre Fondation d'Entreprise.

Comme de nombreuses mutuelles, La France Mutualiste s'est dotée d'un Fonds Social et d'Entraide qui aujourd'hui s'élève à 350 000 €.

Il permet de venir en aide à ses adhérents les plus fragiles au plan économique lorsque survient un événement imprévisible ou exceptionnel (intempéries, maladie nécessitant un aménagement particulier...) de nature à déstabiliser un budget déjà tendu voire très contraint. En 2019, elle a proposé son aide à ceux qui dans le sud-est ont été touchés par le tremblement de terre de novembre dans la région Ardèche-Drôme, et ceux qui ont subi les terribles inondations de début décembre.

Elle a notamment apporté son aide aux enfants de deux adhérents décédés dans l'incendie de leur maison, mais aussi à des Familles d'OPEX décédés en mission.

Cette politique sociale est aussi déployée plus largement :

- au niveau national, notamment au travers de partenariats comme celui de l'Hermione : la Mutuelle l'accompagne dans son action de réinsertion de jeunes éloignés de l'emploi, en les formant sur ses chantiers de Rochefort afin qu'ils obtiennent un certificat de compétences professionnelles « fabriquer et rénover des éléments en bois pour des bateaux de plaisance ».

- au niveau régional grâce aux actions des comités de Vie Mutualiste : soutien aux Bleuets de France, aux ONAC départementales, aux Secours Populaires départementaux, à la Croix Rouge....

Dans son périmètre d'engagement – conservation et transmission de la mémoire - la Fondation marche sur les traces de son Fondateur, en menant une politique de mécénat tournée aussi vers le « social » : bourse à des élèves de l'Ecole du Louvre étudiant au sein du département « le Patrimoine et Archéologique Militaire » et subvention à l'Hermione pour la maintenance et la réalisation de voiles suivant des techniques du 18^{ème} siècle, afin que les savoir-faire traditionnels ne tombent pas dans l'oubli.

A.3 AU SEIN DES PORTEFEUILLES

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une sensibilité à ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans en diminuer la performance. La première étape consiste en l'évaluation, sous l'angle de l'ESG, des éléments composant notre portefeuille.

A.4 MOYENS D'INFORMATION

Ce rapport est disponible sur le site de notre Mutuelle www.la-france-mutualiste.fr.

A.5 ADHESION A DES CHARTES, LABELS

Notre Mutuelle est membre de la FNMF. La Mutualité Française siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui représente l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics. La mission principale du CSESS est de débattre de la politique publique menée en faveur de ce secteur dans toutes ses dimensions (territoriale, européenne, économique et sociale).

La Mutualité Française est membre fondateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, opérationnelle depuis janvier 2015. Celle-ci a pour vocation de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens.

A.6 RISQUE ESG

La Direction financière de notre Mutuelle, consciente que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi, étudie mensuellement un rapport fourni par notre partenaire Ofi AM sur toutes controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille de titres obligataires détenus en direct. En cas de controverses particulièrement graves ou répétées, une décision

pourra être soumise à notre Direction générale et entraîner jusqu'au désinvestissement de la valeur, sous réserve de conditions de marché propices.

Un point mensuel est également réalisé sur notre portefeuille d'actions géré au travers d'OPC dédiés à l'aide des données transparisées fournies par les sociétés de gestion.

A.7 CLASSES D'ACTIFS ET EVALUATION ESG

Les investissements ont fait l'objet d'une évaluation ESG. Etant donné l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions de RSE, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille.

Pour ce troisième exercice, le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations) et, par transparence, les actions détenues via les OPC dédiés (périmètre constant par rapport à l'exercice précédent).

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) des émetteurs. Au vu des résultats présentés l'an passé, nous avons pris la décision de ne pas renforcer notre position obligatoire sur deux émetteurs (Royal Dutch Shell et LafargeHolcim) présentant des faiblesses importantes en termes de RSE.

La Direction immobilière a, dès 2012, mis en place une politique de développement durable sur le patrimoine de la Mutuelle.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ANALYSE ESG ET TRANSITION ENERGETIQUE ETABLI CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DE LA LOI LTE AU 31/12/2019

B.1 ACTEURS ET METHODOLOGIE

La France Mutualiste, disposant de ressources restreintes dans le domaine de l'analyse ESG, est accompagnée par la société de gestion Ofi Asset Management et plus particulièrement son Pôle d'Analyse ISR.

La méthodologie retenue est donc celle mise en œuvre par Ofi Asset Management.

B.1.1 Emetteurs privés

En ce qui concerne l'ESG (pour les émetteurs privés), l'analyse repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs (11 grandes thématiques retenues : changement climatique, ressources naturelles, rejets toxiques, capital humain, comportement sur les marchés, conseil...) pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur. La prise en compte d'opportunités de développement en plus des zones de risque est parfaitement intégrée dans cette méthodologie.

Les aspects environnementaux et sociétaux sont modulés en fonction des secteurs d'activité et d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur ou l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des émetteurs.

Concernant les critères environnementaux liés au changement climatique, les critères analysés sont :

- Liés à des risques physiques (montée des eaux, sécheresse, risques sanitaires...),
- Liés à la transition énergétique :
 - Les émissions de carbone dans le processus de production (exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités, effort de réduction de ces émissions, effort d'amélioration de l'efficacité énergétique),
 - Les émissions de carbone en amont (matières premières notamment) et en aval (utilisation et recyclage des produits),
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes » (énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologie améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte...).

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite *Best-in-Class*). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- SOUS SURVEILLANCE : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ou une absence de transparence,
- INCERTAINS : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés,
- SUIVEURS : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- IMPLIQUÉS : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- LEADERS : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'évaluation de l'empreinte carbone se fait via la méthode des émissions financées. Le calcul évalue les émissions produites par les entreprises et financées par l'investisseur. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d'euro investi.

$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$

Le portefeuille d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice obligataire Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index (indice de référence).

Une analyse TEE des émetteurs vient compléter le calcul de l'empreinte carbone. Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émission carbone selon deux axes : les émissions de gaz à effet de serre et l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique.

Les émetteurs sont ensuite classés en fonction de leur résultat :

- Opportunité forte,
- Opportunité,
- Neutre,
- Risque,
- Risque fort.

B.1.2 Emetteurs publics

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats. Le référentiel d'évaluation est constitué de 12 enjeux marquant le plus possible l'action d'un Etat en faveur du développement durable (énergie et carbone, eau et biodiversité, filières vertes, rejets toxiques, emploi, équité sociale, éducation, santé, respect des citoyens, indépendance et stabilité, qualité de la gestion, éthique).

Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement fait l'objet de l'attribution d'un score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

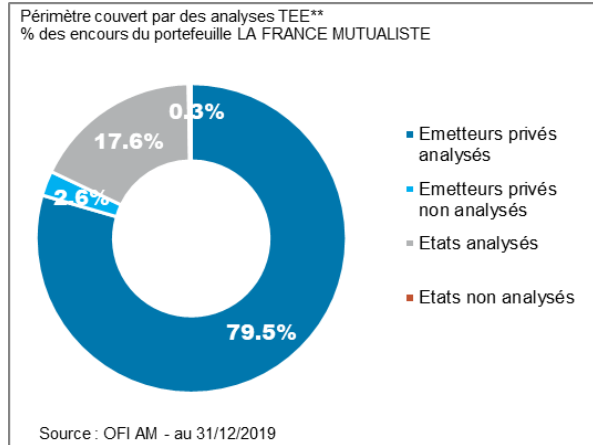
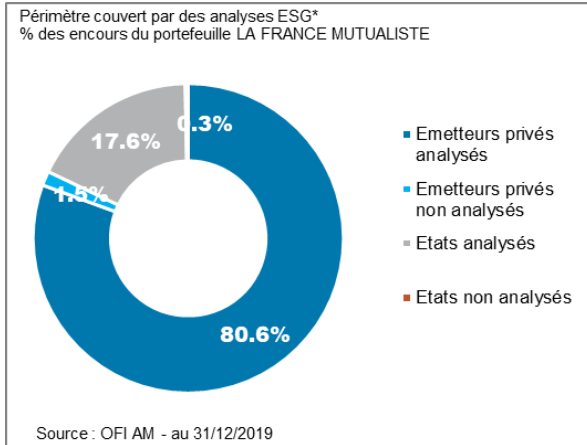
Une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG selon la même échelle que celle des émetteurs privés (cf. ci-dessus).

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir des données des émissions de carbone des Etats publiées par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par millier de dollars de PIB.

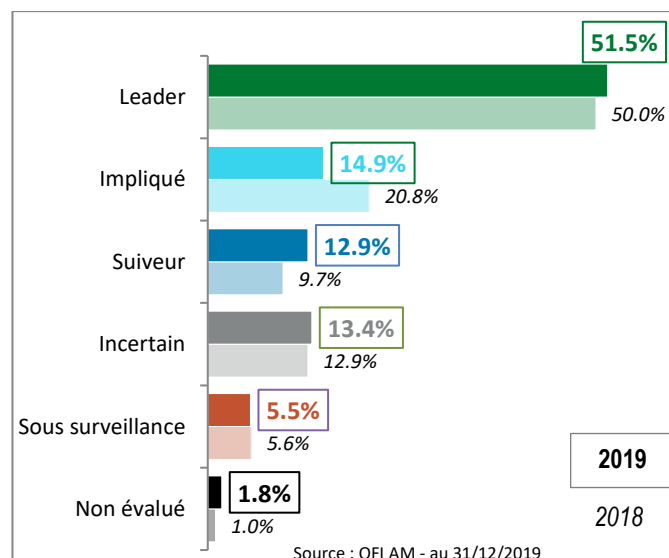
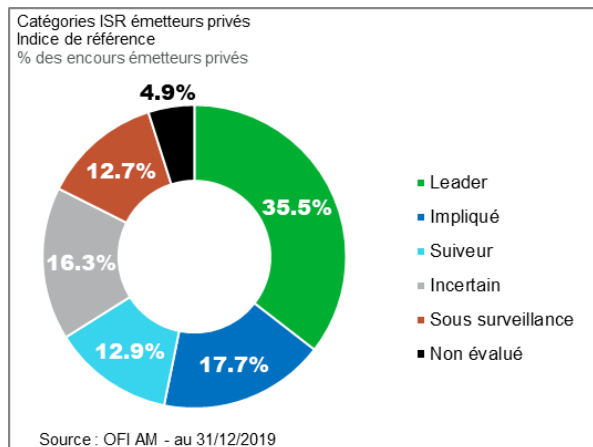
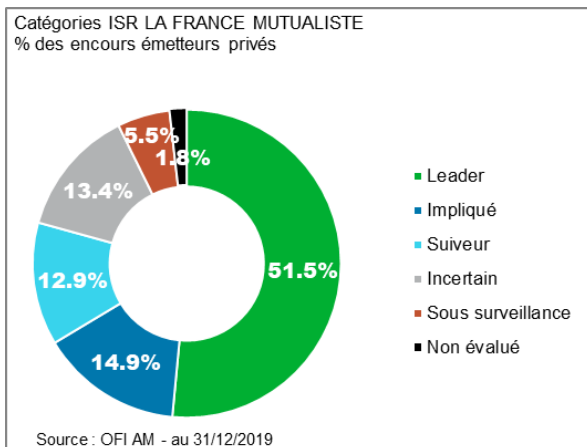
B.2 RESULTATS AU 31/12/2019

Les résultats présentés pour 2019 comprennent l'ensemble des titres obligataires et les OPC actions dédiés par transparence.

Ci-après, les périmètres d'analyses (par transparence) ESG et TEE:



B.2.1 Emetteurs privés

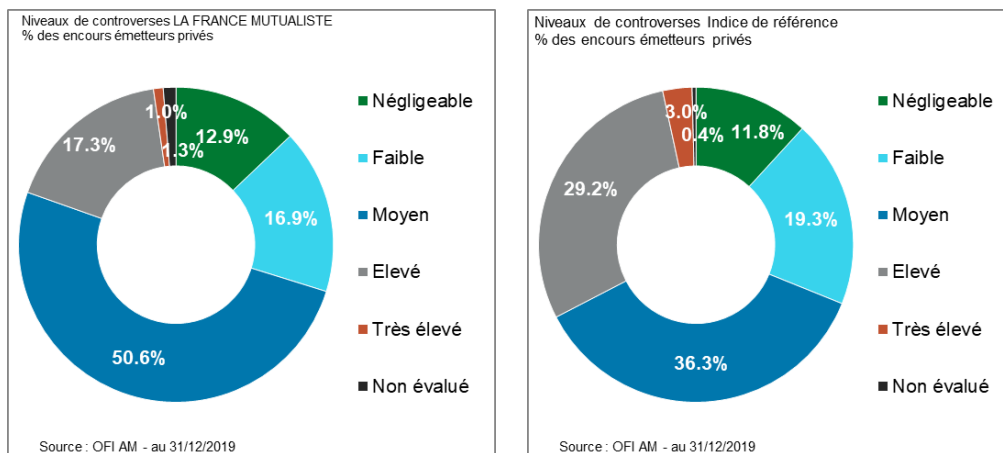


La hausse d'émetteurs « leader » s'explique essentiellement par l'appréciation d'émetteurs (suiveur ou impliqué à leader). Nous pouvons citer en particulier les banques françaises ou certaines SIIC, émetteurs surpondérés au sein de notre portefeuille.

La proportion d'émetteurs impliqués recule, contrairement à 2018, du fait de changements de catégorie comme Total, Bouygues ou Verizon.

La catégorie « sous-surveillance » ne diminue que légèrement malgré des désinvestissements tel que Bayer ou ACS. Cela est principalement dû au déclassement de General Electric.

Controverses :



Seul 1.0% des encours analysés concernent des émetteurs ayant des controverses majeures selon les critères ESG. Au niveau du portefeuille obligataire, il s'agit de Royal Dutch Shell et LafargeHolcim.

Il a été décidé l'an passé de ne pas renforcer ces émetteurs. En 2019, des cessions sur opportunités ont eu lieu pour LafargeHolcim. Elles seront poursuivies en 2020 si les conditions de marché le permettent.

Le nombre de controverse élevé est 12pts en dessous de l'indice de référence.

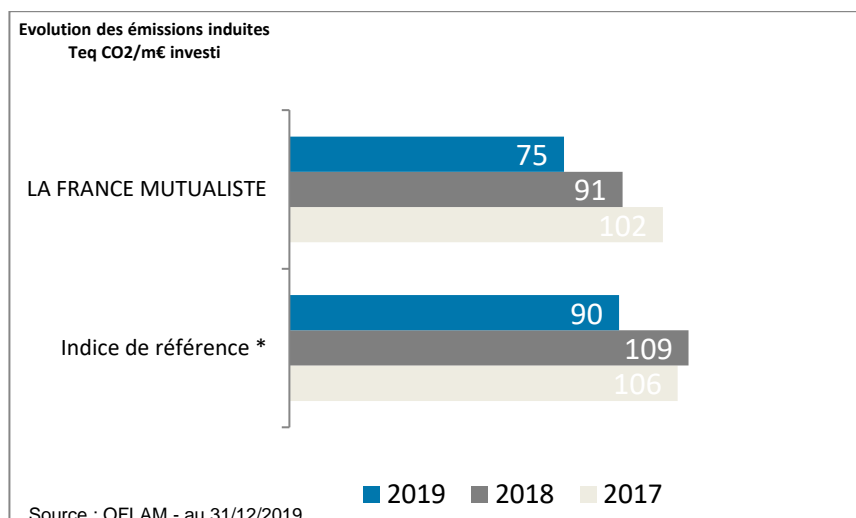
La vision par transparence des portefeuilles actions montre que 7 émetteurs controversés de 5 secteurs différents sont présents dans notre portefeuille d'actions, ils représentent 2.64% (stable par rapport à 2018) du total des investissements en actions cotées (moins de 0.3% du patrimoine global) :

- Pétrole :
 - Shell (1.47% de la poche action)
- Tabac :
 - British American Tobacco (0.15% de la poche action)
- Mines :
 - Rio Tinto (0.46% de la poche action)
 - BHP Group (0.08% de la poche action)
 - Glencore (0.06% de la poche action)
- Chimie :
 - Bayer (0.38% de la poche action)
- Banque :
 - Deutsche Bank (0.04% de la poche action)

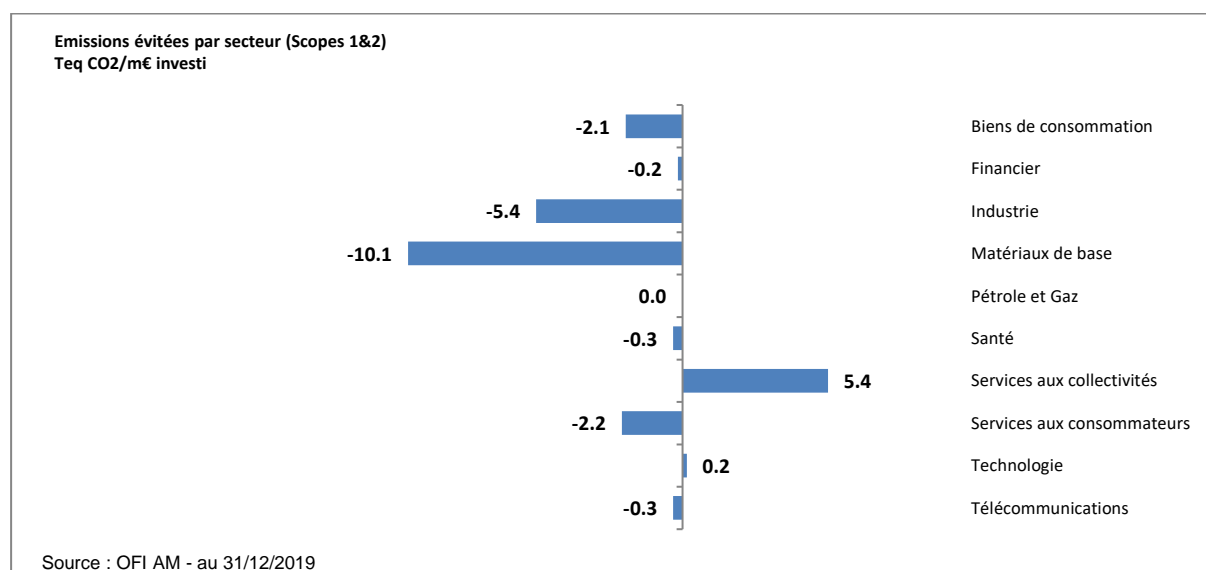
1.3% des encours n'est pas suivi par Ofi selon les critères ESG - Controverses.

Emissions carbonees et analyse TEE (Transition Énergétique et Écologique) :

Le calcul des émissions financées est présenté dans les graphes ci-après.



Depuis 2017, nous avons économisé 27 tonnes équivalent CO2 par million d'euros investi, réduction en ligne avec celle de l'indice (26 tonnes). Nous nous sommes attachés à être plus sélectif dans des secteurs générateurs d'émissions, tel que les secteurs des matériaux de base, l'industrie, les biens de consommation ou services aux consommateurs. Lors de l'analyse d'un nouvel émetteur, une recherche de commentaires extra-financiers est réalisée.

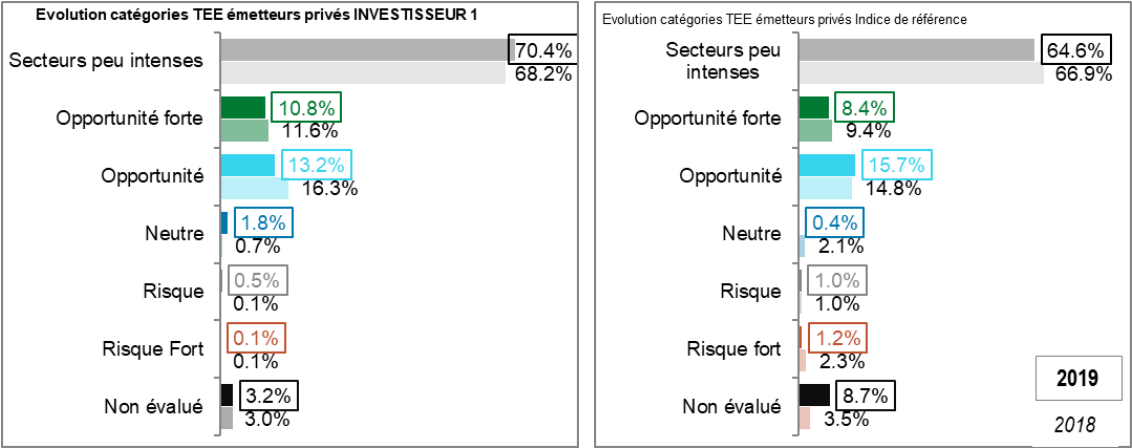


Les dix émetteurs présentant la plus forte empreinte carbonee sont :

- Veolia,
- Enel,
- Eni,
- LafargeHolcim,
- EDF,
- Engie,
- Naturgy,
- Total,
- Suez,
- Saint-Gobain.

Ce petit nombre d'émetteurs représentent 13.3% des encours d'émetteurs privés et 69.1% de l'empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés. Néanmoins, certains acteurs, bien que fortement émetteurs de par la nature de leurs activités, sont des acteurs essentiels de la Transition Energétique et Ecologique (TEE). Il nous paraît donc nécessaire de garder ces investissements afin de soutenir les efforts mis en place par ces sociétés.

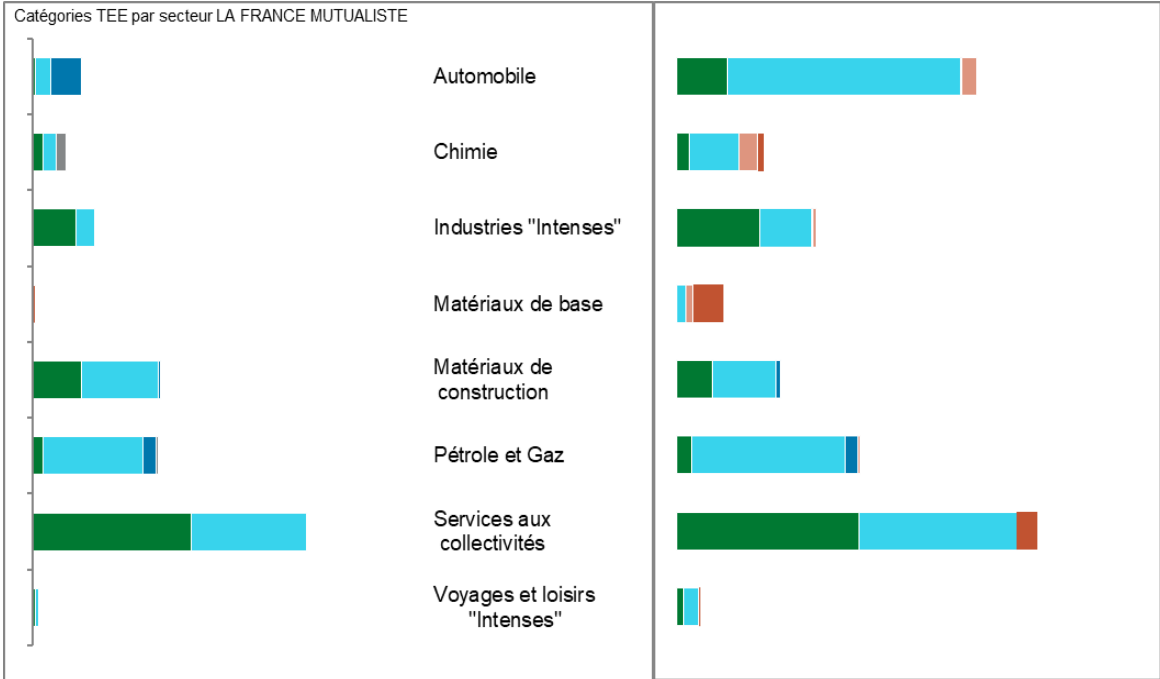
Aussi, les émetteurs sont catégorisés vis-à-vis de leur impact à la TEE. La répartition des émetteurs et l'évolution de celle-ci est la suivante :



A isopérimètre :

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

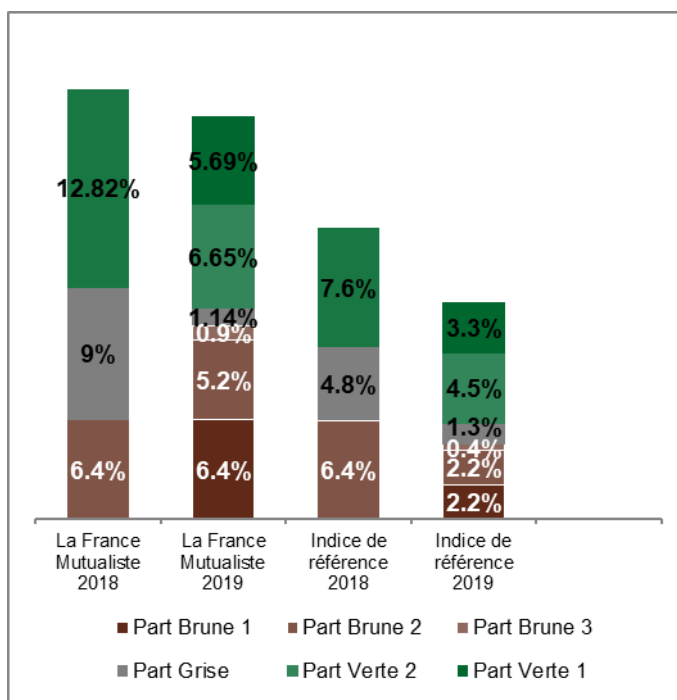


L'essentiel du portefeuille LFM est investi dans des sociétés de secteurs peu intenses en émissions de gaz à effet de serre. Cette catégorie continue de s'apprécier. La catégorie « Risque Fort » est peu présente dans le portefeuille. Elle ne représente aujourd'hui que 0.1%.

Il est à noter que LFM parvient à investir dans des sociétés leaders de la transition écologique dans leur secteur respectif pour ce qui est de la chimie, des industries intenses (lourdes) : des secteurs par nature très émetteurs de gaz à effet de serre.

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs :

- Détenant des réserves de combustibles fossiles et leur part dans le chiffre d'affaires, désignés par le terme « Part brune » d'émetteurs privés du portefeuille
- Proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10% minimum). Ces émetteurs sont désignés par le terme « Part verte »
- Détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires). Ces derniers sont désignés par le terme « Part grise ».



La proportion de sociétés appartenant à la « part verte » est restée quasi inchangée en 2019 par rapport à 2018 et quasiment deux fois plus élevée que l'indice de référence.

La « part brune » du portefeuille a augmenté par rapport à 2018, à la suite d'un changement de méthodologie, impactant spécialement des noms surpondérés dans nos actifs comme EDF ou Enel.

Une attention particulière sera portée aux émetteurs nouvellement classifiés en part brune.

Autre :

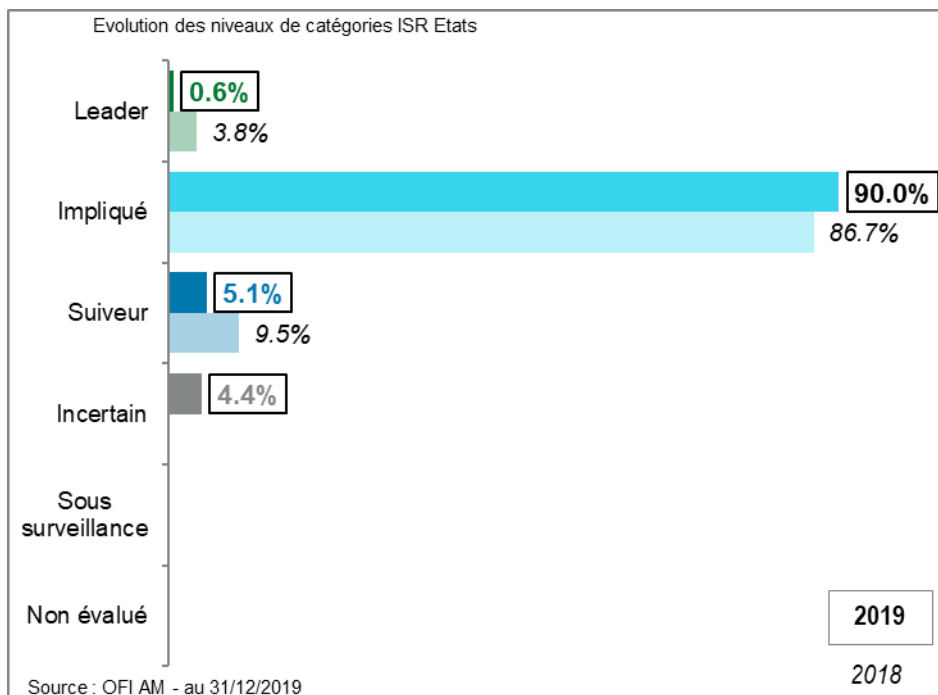
Un green bond est une obligation qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Le marché est en développement et notre Mutuelle a triplé sa position en 2019, elle détient en portefeuille dix green bonds émis par Engie, Covivio, Icade, Generali, CNP, ESB, Crédit Agricole, Natixis (x2) et ING pour 118 M€ de nominal.

Ce marché est encore étroit, mais tend à s'étoffer. Sur opportunités, notre Mutuelle complètera ses investissements en *green bonds*.

B.2.2 Emetteurs publics

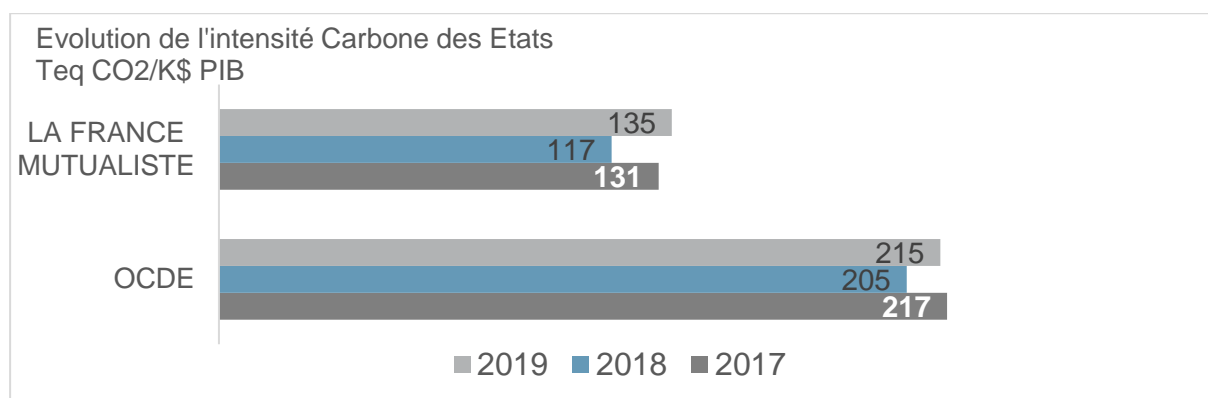
ESG :



L'essentiel du portefeuille d'émetteurs publics est constitué d'Etat/institutions impliqués dans l'amélioration ESG.

Intensité carbone :

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par millier de dollars de PIB.



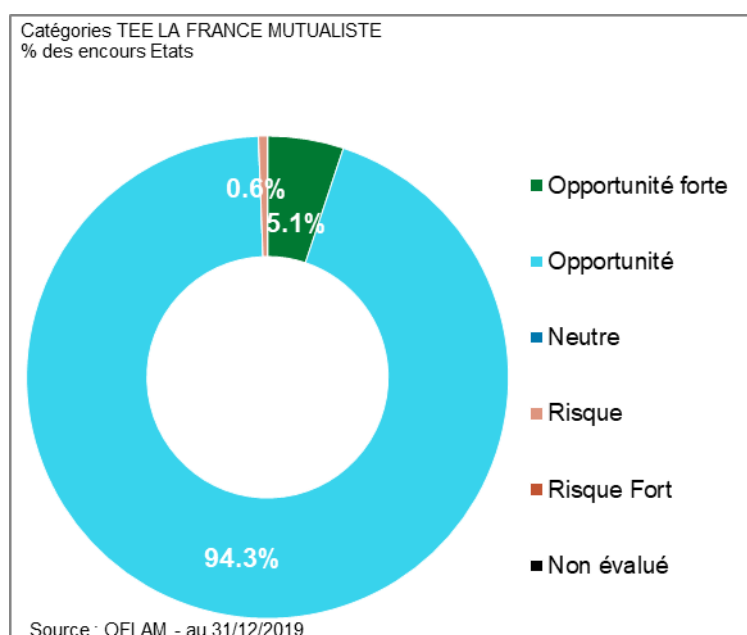
Notre sélection d'émetteurs publics continue d'être globalement moins émettrice de CO₂ que la moyenne des pays de l'OCDE.

Analyse TEE :

Au même titre que les émetteurs privés, les émetteurs publics sont classés sur leur effort à la TEE. Cette classification comprend :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO₂ / PIB
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie

La répartition par catégorie TEE est la suivante :



Le portefeuille est constitué d'Etats/institutions engagés dans la limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Il est à noter que le portefeuille d'émetteurs publics ne comprend pas d'Etats/institutions en risque.

C. PATRIMOINE IMMOBILIER

Depuis 2012, La France Mutualiste réalise des audits techniques de ses immeubles afin de s'assurer de leur état d'entretien, de la sécurité de nos locataires et salariés.

Ces audits qui sont réalisés par des professionnels du bâtiment, nous permettent de prioriser nos travaux à l'aide de plans pluriannuels de travaux. Les améliorations environnementales de notre parc immobilier, la maîtrise des dépenses d'énergie, l'amélioration des espaces verts et le respect de l'hygiène en particulier des locaux poubelles, font partie des critères environnementaux qui sont pris en compte.

Nous sommes également engagés dans des démarches responsables avec nos entreprises de travaux qui doivent respecter une charte annexée à nos contrats afin de respecter les règles de sécurité, de droit social, et de bonnes pratiques environnementales.

Les trois priorités de nos actions, sont les suivantes :

I. Environnementales :

1. Energie :

- Nous travaillons chaque année à des travaux d'amélioration énergétique de nos installations de chauffage et avons procédé en 2019 à la rénovation des chaufferies de nos immeubles de WAGRAM et de l'une des chaufferies de l'ensemble immobilier de DANTZIG/GUILLOT/TOUSSAINT ; la rénovation de la seconde chaufferie de ce dernier patrimoine est prévue en 2020 ainsi que celle de notre bâtiment tertiaire de VAUGIRARD.
- Afin de maîtriser nos dépenses énergétiques tout en assurant le meilleur confort de nos locataires, nous continuons de suivre en temps réel les températures de chauffage de nos appartements suite à la mise en place de sondes de températures installées entre 2016 et 2017 dans un échantillon de logements tests. Ces capteurs nous permettent de contrôler le respect des températures minimales et maximales prévues aux contrats d'entretien et d'exploitation de nos installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et les faire ajuster.
- Tous nos immeubles détenus en pleine propriété bénéficient d'un contrat d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage et équipement sanitaire avec une renégociation contractuelle quinquennale (Septembre 2021). Deux exploitants se partagent notre parc immobilier.
Nos contrats, de type MTI (Marché Température avec Intéressement) comprennent la gestion de l'énergie, l'entretien courant et la garantie totale à répartition et transparence des équipements.
Ces contrats incluent une démarche d'efficacité énergétique suivant la ligne fixée par le Grenelle de l'Environnement, par la Loi de Transition Energétique du 17/08/15. Ainsi La France Mutualiste vise à garantir dans la durée des économies d'énergie et une réduction des gaz à effet de serre. Les consommations énergétiques de notre parc ont été en moyenne améliorées de 20% sur l'ensemble des sites au cours des cinq dernières années. L'objectif est une nouvelle réduction de l'ordre de 7% de ces dépenses en 2020.
Nous nous attachons les services d'un cabinet expert en la matière qui assure le suivi des prestations d'exploitation de nos chaufferies, nous assurant le soutien technique de la bonne gestion de nos installations et l'assistance à la gestion du budget d'exploitation.

- Dans le cadre de la loi ELAN visant à individualiser les frais de chauffage collectif, nous équipons depuis 2018, en première phase, les radiateurs de nos logements de robinets thermostatiques. Après les immeubles du 109 Courcelles, ceux du 11 rue de Dantzig, nous avons réalisé en 2019 la pose de robinets thermostatiques sur les immeubles desservis par la chaufferie du 9 Dantzig, des rues de la Condamine et d'Assomption et du square Jean Thébaud.

2. Gestion des déchets :

- A l'occasion des travaux de réfection de la cour de Convention/Lourmel finalisés en 2019 nous avons créé un local OM accessible depuis la cour intérieure avec sortie des containers sur rue. Le suivi des déchets, le respect de l'hygiène des locaux poubelle, font partie des priorités de nos employés d'immeubles et gardiens. Des contrats sont également en place afin d'éliminer les nuisibles.

3. Biodiversité :

- Nous avons finalisé en 2019 la réfection de la Cour de l'immeuble Convention-Lourmel en la transformant en jardin. Sur 800 m² les jardinières étagent un paysage composé de strates arbustives, et de couvrants permettant trois échelles de végétation.



II. Sociétales :

1. Confort et bien être :

- Le suivi en temps réel des températures de chauffage de nos appartements fait partie de nos obligations et engagement de confort vis-à-vis de nos locataires. Ces capteurs nous permettent de contrôler le respect des températures minimales et maximales prévues aux contrats d'entretien et d'exploitation de nos installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et les faire ajuster.
Nous transmettons ainsi à nos locataires, sur demande, la courbe de température de leur appartement.
- Nous réalisons systématiquement, dans le cadre de nos rénovations totales d'appartements, un renforcement de l'isolation thermique intérieure des murs en pignon.
- Nous réalisons systématiquement, dans le cadre de nos rénovations totales d'appartements, un renforcement de l'isolation phonique intérieure des murs en pignon. Des doublages acoustiques sont posés sur tous les murs séparatifs entre deux logements. Cela améliore le niveau de décibels, ce qui fait partie des demandes les plus fortes de nos locataires.
- La phase 2 de réfection complète de la toiture zinc des immeubles 1 à 7 du square Jean Thébaud a été finalisée comme prévu en 2019. Pour mémoire ces travaux ont un triple objectif :
 - La réfection totale à l'identique des couvertures zinc
 - La mise en conformité thermique des combles perdus
 - La création des dispositifs d'évacuations de fumées dans les parties communesLa phase 3 finale se poursuit sur 2020 sur l'îlot central.
- Nous avons créé en 2019 un local vélo/poussettes sur le site de Convention/Lourmel PARIS 15. Les locaux vélos, trottinettes, font partie des attentes fortes de parisiens qui réduisent l'usage de la voiture au profit des moyens de transports alternatifs.

III. Gouvernance :

- Nous travaillons à l'amélioration de la relation à nos locataires et avons finalisé en 2019 la mise à disposition à l'ensemble de nos locataires, sur tous nos sites, d'une plateforme digitale dont l'objectif est d'augmenter la satisfaction des locataires en leur donnant une meilleure traçabilité sur le suivi des demandes réalisées sur leur immeuble ou leur appartement.
Véritable tour de contrôle des interventions techniques, Followme est accessible, gratuitement, sans installation, sur PC, tablette ou smartphone et permet la communication et le partage d'informations entre les résidents, les gestionnaires et les prestataires. Les résidents font leurs demandes, signalent leurs problèmes et suivent leurs résolutions. Les prestataires accèdent, en mobilité, aux détails de la demande, aux consignes de l'immeuble et aux outils qui vont leur permettre de rendre compte de leurs actions.
Les locataires sont mieux informés, les entreprises sont plus rapidement mandatées et le suivi des délais d'intervention est facilité.
- Nous avons renégocié en 2019 nos contrats cadres prestataires dans le cadre de nos travaux de rénovation des appartements, assujettis à un bordereau de prix révisé et notamment notre Charte des contractants les engageant dans une

démarche responsable en termes de sécurité, aspects sociaux et environnementaux.

D. AUTRES

Autres actifs au sein des portefeuilles détenus par La France Mutualiste :

Dans le cadre de la diversification de son portefeuille, La France Mutualiste a pris quatre engagements dans des fonds d'actifs non cotés disposant du label de TEEC.



Il s'agit des fonds InfraGreen II, InfraGreen III gérés par la société de gestion RGreen, PreDirec ENR 2030 géré par Acofi et Pearl Infrastructure Capital. Ces fonds financent des infrastructures d'énergies renouvelables en France et Europe.

La France Mutualiste a, en 2019, accordé à nouveau sa confiance à RGreen avec InfraGreen IV et à Acofi avec Predirec ENR 2.

Toujours dans la poche de diversification, un engagement a été pris dans un fonds travaillant sur la dépollution et la réhabilitation des terrains et friches industriels. Il se place entre l'industriel et le promoteur. Ce fonds est géré par la société de gestion Brownfields.

Unités de compte proposées aux adhérents de La France Mutualiste :

Pour permettre à nos adhérents d'investir leur épargne sur des supports ISR, La France Mutualiste a référencé deux fonds actions utilisant l'analyse extra-financière en sus des analyses financières classiques. Il s'agit du fonds actions européennes Ofi RS European Growth Climate Change Part V géré par Ofi AM. Ce fonds est disponible depuis 2011 au sein des contrats Livret Jeun'Avenir et Livret RM et depuis 2016 au sein d'Actépargne2.

Le deuxième support est Ecofi Enjeux Futurs part C géré par Ecofi Gestion. Cet OPCVM propose un investissement en actions internationales. Il est référencé au sein des contrats Actépargne2 et Livret Jeun'Avenir depuis avril 2017. Il fait également partie intégrante des trois profils offerts à nos adhérents depuis septembre 2017.

De plus, la société de gestion CPR AM, gérant le fonds CPR USA distribué en unités de compte par la mutuelle, intègre désormais les critères ESG dans son processus de sélection dans l'ensemble de sa gamme de fonds.

E. CONCLUSION

L'analyse du portefeuille montre l'attention apportée par LFM au respect des critères ESG dans sa gestion d'actifs. Dans une démarche de progrès, la mutuelle va poursuivre son appropriation des critères extra-financiers, dans sa gestion directe comme dans ses délégations de gestion



L'assurance d'un esprit de famille



La France Mutualiste - Siège social : Tour Pacific | 11-13 cours Valmy 92977 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° SIREN 775691132